

DCM_2025_04_08

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 27 SEPTEMBRE
2025**

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE
BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET,
M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE,
Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Joël PEYRE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2025

8

AVIGNON - MUSEES : Refus de legs au Museum Requien

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par courrier électronique daté du 10 avril 2025, émanant de l'étude notariale de Maître Frédéric Arnoux, notaire à Bédoin, la commune est informée que la succession de Madame Geneviève Marie Monique Guignot, demeurant à Carpentras et décédée le 23 décembre 2024, a fait apparaître un testament reçu par Maître Passebois, notaire à Carpentras, instituant le Museum Requien de la ville d'Avignon comme légataire d'une collection de géologie et malacologie.

Me Arnoux précise que cette collection a été estimée à un montant de 50 euros au moment de l'établissement de l'inventaire des biens de la défunte.

Le legs est grevé d'une contrepartie puisqu'en cas d'acceptation par la Ville, celle-ci devrait payer la valeur de la collection.

Selon l'article L. 2242-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'acceptation des dons et legs grevés de conditions.

Le Museum Requien bénéficie de l'appellation « musée de France » aux termes de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002. Ainsi, l'entrée dans ses collections doit remplir certains critères, que ce soit en termes d'intérêt scientifique, esthétique, de rareté ou de cohérence avec les objets déjà présents, ce qui n'est pas le cas des objets proposés.

Or, la collection de géologie et malacologie de Madame GUIGNOT ne présente pas d'intérêt pour intégrer le Musée Requien.

Par conséquent, bien que l'inscription d'un legs au profit de la Ville soit une action généreuse et altruiste de la défunte, Il vous est donc proposé de refuser ce legs.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, L. 2242-1,

Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu le courrier électronique de l'étude notariale en date du 10 avril 2025.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de refuser le legs d'une collection de géologie et malacologie proposé au Museum Requien dans le cadre des dispositions testamentaires de la succession de Madame Geneviève Marie Monique Guignot ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGALT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Frédérique CORCORAL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/09/2025
ACTE PUBLIE LE 30/09/2025